



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 4829

Texte de la question

M. Dominique Gillot attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation des artistes au Grand-Palais. Après la fermeture du monument en 1993 en raison de travaux de consolidation à y effectuer, le Grand-Palais a rouvert en 1994. Seule la nef, utilisée par les salons d'artistes, est restée fermée jusqu'à ce jour, ce qui a entraîné le transfert de ces salons quai Branly. Les utilisateurs sont aujourd'hui inquiets de constater qu'aucun travail de consolidation ou de restauration n'a encore été entrepris. Par ailleurs, de nombreux artistes démissionnent, souffrant de difficultés financières en raison du coût élevé, malgré l'aide de l'Etat, du nouvel emplacement où le public ne va pas. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelles dates sont prévus les travaux à effectuer, la réouverture de la nef aux salons des artistes, ainsi que ses interventions sur les conditions de loyer après réparations.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté. En ce qui concerne les salons d'artistes, utilisateurs de la nef du Grand Palais, une solution de relogement a été trouvée au centre de Paris, quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais et égales pour tous. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit d'un forfait garanti, bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire du site au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. Depuis quatre ans, le ministère de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. Lors de la programmation des travaux intérieurs et de la future occupation des lieux, les fédérations de salons d'artistes seront consultées.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Gillot](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4829

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3487

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4061